

## Solidarité avec Pierre C.

### Militant de la CGT visé par une procédure bâillon de l'association d'extrême droite SOS Éducation



#### Le jeudi 11 décembre, **300 personnes se sont réunies en solidarité avec Pierre devant le tribunal de Rennes.**

Etaient présent.es, des militant.es de très nombreux membres des syndicats CGT du département, mais aussi des militants d'autres organisations syndicales (FSU, Solidaires, FO, Union Pirate, CNT, CFDT, UNSA ...), des militants politiques (PCF, LFI, NPA, Ecologistes, ...) et des militant.es associatifs (Planning Familial,...)

Pierre, militant de la CGT Educ'action 35 et membre de la direction de l'Union départementale de la CGT d'Ille et Vilaine, était appelé devant le tribunal correctionnel de Rennes le 11 décembre 2025, suite à une plainte pour diffamation de SOS Éducation.

Cette association notoirement proche de l'extrême droite attaque notre camarade pour sa participation à une action syndicale le 1er février 2024 à Pacé.

Sophie Audugé, porte-parole de SOS Éducation, y tenait une réunion publique contre l'éducation à la vie affective et sexuelle EVARS. Le Planning Familial et l'intersyndicale éducation CGT-FSU-SUD étaient intervenus pour dénoncer ces discours violemment réactionnaires qui mettent en danger les enseignant·es.

Face aux chants, aux slogans et aux arguments des manifestant·es, Sophie Audugé avait finalement décidé de renoncer à sa conférence.

**Nous précisons ici qu'aucune violence n'a été commise** : la gendarmerie présente sur place a pu le constater.

SOS Éducation a lâchement choisi de porter plainte pour diffamation contre Pierre. Rappelons que l'année dernière, SOS Éducation s'est encore illustrée par sa virulence, notamment lors de sa campagne contre le Concourt lycéen et contre la prétendue « dérive porno » de l'Éducation Nationale.

SOS Éducation n'hésite pas à chauffer à blanc l'opinion publique à coup de fake news, avec le relais complaisant des médias Bolloré et d'élu·es d'extrême droite.



## Solidarité avec Pierre C.

### Militant de la CGT visé par une procédure bâillon de l'association d'extrême droite SOS Éducation

Les conséquences sont bien réelles : pressions, menaces (y compris de mort) anonymes ou non sur des écoles, des équipes pédagogiques, des enseignant·es, remises en cause de projets pédagogiques, de spectacles.

Pourtant, le jeudi 11 décembre, SOS Education a brillé par son absence au Tribunal de Rennes, puisque cette association a demandé, à peine 48 heures avant, le report du procès pour des raisons peu claires, report qu'ils ont obtenu pour le 22 janvier 2026.

Rappelons que ce sont eux qui sont à l'origine de la plainte en diffamation et non pas le Ministère public.

Pour la CGT, cet aveu de faiblesse, vient confirmer que le dossier est totalement vide et que notre camarade doit être relaxé.

Hélas la judiciarisation de l'action et de l'expression syndicale est maintenant monnaie courante. Notre secrétaire Générale, Sophie Binet, en fait les frais pour avoir utilisé une expression populaire pour dénoncer l'exil fiscal de certains patrons !

**Nous dénonçons encore une fois la procédure bâillon intentée par SOS Education, qui ne vise qu'à intimider et à faire taire.**

Nous apportons un soutien plein et entier à notre camarade, élu représentant des personnels, connu et reconnu pour son professionnalisme comme directeur d'école et pour son engagement militant notamment dans la lutte contre l'extrême droite.

**Nous appelons toutes et tous, enseignant·es, salarié·es, syndicalistes, citoyen·nes attaché·es à la lutte contre l'extrême droite, et aux libertés syndicales, à prendre part à toutes les initiatives que nous organisons pour soutenir notre camarade Pierre :**

- Continuons à signer et faire signer la pétition de soutien

<https://www.onparticipe.fr/p/buJihZ5s>

- Participons au financement de la défense par des dons. Les chèques sont à adresser à la CGT Educ'action 35 (31 boulevard du Portugal, 35200 Rennes) en précisant « soutien financier à la défense de Pierre C. ». En cas de relaxe, l'argent sera reversé pour servir la lutte contre les cas de répression syndicale.

- Rassemblons-nous encore plus nombreuses et nombreux, le jeudi 22 janvier 2026 – jour du procès - de 12H à 13H45 sur le parvis de la Cité judiciaire de Rennes (7 rue Pierre Abélard, 35000 Rennes).

